

ONU : deux commissions d'enquête parallèles sur le Burundi que tout oppose

RFI, 29-09-2017 Burundi : deux commissions d'enquête de l'ONU aux missions plutôt contradictoires Situation inédite au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il a prolongé ce vendredi matin le mandat de la commission d'enquête indépendante sur le Burundi. Une prolongation d'un an pour une entité dont le gouvernement burundais ne veut pas entendre parler.

Mais, surprise, dans le même temps, le Conseil a voté une résolution pour créer une autre commission. Un texte présenté par le groupe Afrique et soutenu par Bujumbura. Au final, c'est donc deux résolutions qui ont été votées qui prévoient deux commissions d'enquête parallèles que tout oppose. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies vient de réaliser un véritable exploit en votant en moins de 24 heures deux résolutions plutôt contradictoires sur le Burundi. Il y a celle présentée par le groupe Afrique ce jeudi et qui prévoit la mise en place d'une nouvelle mission de trois experts, qui devront travailler en lien avec les autorités. Le résultat de leur enquête devra ensuite être communiqué aux autorités judiciaires du Burundi, qui devront se charger de juger ces crimes. Et Bujumbura a chanté victoire après le vote de cette résolution. Le responsable de la communication présidentielle, Willy Nyamitwe, a d'ailleurs créé le hashtag Twenga, « Rigolez », pour l'occasion. Mais voilà, l'Union européenne a décidé de ne pas lâcher le morceau et a présenté son projet de résolution ce vendredi matin. Un projet allégé. Par exemple, il ne fait plus allusion à la Cour pénale internationale ni aux sanctions ciblées. Mais cette résolution a gardé ce que l'Union européenne considère comme essentiel. C'est-à-dire la prolongation pour une année du mandat de la commission indépendante d'enquête, qui vient de conclure à l'existence de probables crimes contre l'humanité au Burundi et qui continuent d'être commis. Ce revirement brutal du Conseil des droits de l'homme s'explique donc en partie par la décision de l'Union européenne d'alléger son texte. Sa décision de ne plus faire référence à la CPI a fissuré le groupe africain qui s'est totalement effondré du jour au lendemain. Jeudi, onze pays membres du continent sur 13 avaient voté pour la résolution africaine alors que cinq seulement ont soutenu le Burundi, ce vendredi. Les autres se sont abstenus, dont la Tunisie qui avait pourtant présenté la résolution africaine, ou ont voté pour. Les spécialistes l'assurent, appeler ou non la CPI à enquêter sur un pays ne change strictement rien pour une Cour qui est censée prendre sa décision en toute indépendance. D'ailleurs, la Cour pénale internationale a jusqu'au 27 octobre pour décider de s'autosaisir, comme le recommande le rapport d'experts présentés au début du mois, du cas burundais.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});